

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 20 mars 2010

L'an deux mil dix, le 20 mars, à dix sept heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Pierre LACHÈVRE, Maire.

Étaient présents : ANDRE Patricia, ANQUETIL Stéphanie, BARBE Eric, BARRUET-ULRICH Line, DESVAGES Gérard, DUPONT Claude, FOUQUES Jacques, GRANDIN Bénédicte, LACHÈVRE Jean-Pierre, LAVARDE Patrick, LEJEUNE Marie-Henriette, LEROND Maurice, ROUÉ Georges, THIBERGE Pascal

Le Conseil a choisi Georges ROUE comme secrétaire de la séance.

Présentation et approbation des comptes administratifs 2009

S'agissant d'examiner la gestion de l'exercice 2009, le maire indique qu'il devra se retirer au moment de l'approbation des comptes.

Il cède la parole à M. Patrick LAVARDE pour présenter et commenter l'ensemble des comptes administratifs qui sont strictement conformes aux comptes de gestion établis par le receveur.

En préambule, M. LAVARDE confirme la bonne santé financière de la commune qui a des résultats de fonctionnement qui continuent à dégager des excédents, un endettement qui est devenu nul après la fin de remboursement du dernier emprunt et une fiscalité qui reste stable grâce à une politique d'investissement qui mobilise au mieux les possibilités de subvention. Une gestion rigoureuse reste indispensable pour continuer à dégager un autofinancement suffisant pour maintenir un bon niveau d'investissement. Il détaille ensuite les résultats pour chacun des comptes.

Pour le budget général de la commune : Sur la section de fonctionnement, les comptes 2009 font ressortir un excédent de 107 316 € (capacité d'autofinancement de l'année), qui ajouté au report de l'excédent constaté fin 2008, dégage un résultat comptable positif de 546 840 €. La section d'investissement présente des dépenses de 456 841 € (soit une forte progression par rapport à 2008 en raison du paiement sur l'exercice d'investissements réalisés en 2007), équilibrées par 317 573 € de recettes (subventions, dotations dont FCTVA) perçues sur l'exercice et par l'excédent de 132 335 € reporté de 2008. Le résultat comptable est négatif de 6933 € en investissement et il est proposé au conseil d'affecter ce déficit sur le résultat positif de la section de fonctionnement.

Les comptes du camping dégagent un excédent d'exploitation de 58 261 € sur l'exercice contre 25 328 € en 2007 et retrouvent ainsi le niveau de 2006 année « normale ». Avec l'excédent reporté de 2008, le résultat est de 343 537 € pour la section de fonctionnement. En investissement, il y a un résultat négatif de 5790 € lié à quelques travaux. Il est proposé au Conseil d'affecter ce déficit sur le résultat positif de la section de fonctionnement.

Les comptes de l'assainissement font ressortir un résultat positif de 141 351 € en fonctionnement et de 31 722 € en investissement (le paiement des travaux d'extension du réseau au poste de secours qui n'a pas pu être fait sur l'exercice est inscrit en restes à réaliser).

En synthèse, les résultats cumulés sur les 3 budgets font ressortir un excédent de 1 031 729 € pour le fonctionnement et de 18 999 € pour l'investissement. Globalement la situation consolidée des comptes est positive à hauteur de 1 050 728 € (soit une progression de 161 687 € par rapport à la situation fin 2008). Pour conclure, M. LAVARDE indique que le dynamisme de la politique d'investissement au cours des trois dernières années n'a pas dégradé les marges de manœuvre financières de la commune qui restent préservées.

Le maire s'étant retiré, et sous la présidence du doyen d'âge, le Conseil municipal approuve à

l'unanimité les comptes administratifs de l'exercice 2009 et décide de l'affectation des résultats selon les propositions faites.

Présentation et vote des budgets primitifs 2010

Le maire cède la parole à M. Patrick LAVARDE pour présenter les propositions budgétaires de l'année 2010.

Tout d'abord, M. LAVARDE rappelle les orientations qui ont été arrêtées en commission plénière pour élaborer le projet de budget de la commune : continuer à maîtriser les charges de fonctionnement afin de dégager l'autofinancement maximum, privilégier la réalisation des investissements correspondant aux projets déjà décidés ou initiés en mobilisant au maximum les subventions possibles, ne pas augmenter la fiscalité dans un contexte qui reste marqué par la situation économique difficile, préserver les marges de manœuvre financières en conservant une réserve d'autofinancement suffisante.

M. LAVARDE précise également que le contexte général des finances publiques fait que les dotations stagnent à population constante, qu'il convient de prendre en compte dès 2010 la réforme de la taxe professionnelle et d'anticiper les conséquences de la future réforme de l'organisation des collectivités territoriales. Par ailleurs la taxe de séjour est instaurée à partir de 2010 au bénéfice de l'intercommunalité BSM.

Il présente ensuite de manière détaillée chacun des budgets.

Le budget général de la commune s'élève à 947 973 € pour le fonctionnement.

Pour les recettes de fonctionnement, 408 066 € sont prévus sur l'exercice, le reste venant du résultat reporté de 2009. Le produit des impôts directs représente 41 % des recettes de l'exercice, soit un pourcentage comparable aux deux exercices précédents. Ce produit est en progression de 3,2 %, uniquement liée à l'évolution des assiettes d'imposition, alors qu'il est proposé de ne pas augmenter l'ensemble des taux d'imposition. Sur les quatre dernières années, la fiscalité communale sera restée en dessous de l'inflation. Il convient également de noter que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères baissera en 2010 d'environ 20 % pour les habitants de Graye en raison de l'harmonisation des taux au niveau intercommunal. Globalement l'ensemble de la fiscalité communale et intercommunale baissera en 2010.

En dépenses, les différents postes de charges sont globalement maintenus au niveau de 2009 avec la volonté de maîtriser les charges de fonctionnement. L'enveloppe globale de subventions aux associations est reconduite et il est rappelé que les responsables doivent adresser un bilan d'activités et les comptes de l'exercice précédent à l'appui de leur demande de versement. Pour tenir compte de la situation sociale difficile, la contribution au CCAS est portée à 2000 €.

Un virement de 347 874 € est proposé pour abonder la section d'investissement, 241 491 € étant conservés en « réserve ».

La section d'investissement du budget de la commune s'élève à 662 933 €. Les recettes proviennent des virements mentionnés précédemment, de subventions, de remboursements de TVA et d'un emprunt. En effet compte tenu des faibles taux d'intérêts actuels et afin d'anticiper d'éventuelles évolutions d'organisation des collectivités et de leurs compétences, il convient d'ouvrir la possibilité de recourir à un emprunt de l'ordre de 180 000 € pour contribuer aux investissements (projet d'école). La ventilation des dépenses est basée sur le programme prévisionnel de travaux qui pourra être réalisé après instruction par les commissions compétentes. Les priorités portent sur la réalisation du projet d'extension de l'école, des travaux de voirie (chemin du Martrait et chemin du Mont), l'achèvement du PLU, des travaux sur les bâtiments, l'acquisition de matériels et une étude sur l'écoulement des eaux pluviales.

Le budget du camping (incluant le point d'accueil) est de 468 247 € en fonctionnement dont 125 000 € de recettes nouvelles prévues sur l'exercice (prévision pour une « année moyenne »). La section d'investissement s'élève à 28 790 €, ce qui permettra de financer sans difficultés les quelques travaux à réaliser au camping (bornes électriques, sanitaires).

Le budget de l'assainissement est de 187 546 € en fonctionnement, sur des bases identiques à l'an passé, et de 102 493 € en investissement pour pouvoir financer un diagnostic complet du réseau et l'étude de zonage. Il convient également de prévoir les conditions d'amortissement de l'extension du réseau desservant le poste de secours.

Après cette présentation, M. LAVARDE répond aux diverses questions et demandes de précisions des membres du conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'ensemble des budgets primitifs à l'unanimité et fixe les taux des impôts pour l'année 2010 à :

taxe d'habitation 8,91 %, taxe foncière bâti 18,0 %, taxe foncière non bâti 36,51 %, taux relais de cotisation foncière des entreprises 15,0 %.

Le conseil municipal décide de pratiquer l'amortissement de l'extension du réseau d'assainissement du poste de secours selon les modalités suivantes : investissement de 12 137,00 € hors taxe, durée d'amortissement 20 ans, annuité 606,85 €; amortissement de l'étude de zonage d'assainissement : investissement 3 900,00 € hors taxe, durée d'amortissement 20 ans, annuité 195,00 €.

Ces amortissements commenceront sur le budget 2011.

Projet d'extension de l'école

Le maire rappelle que le conseil a décidé d'engager un projet d'extension de l'école par construction de deux modules neufs permettant d'accueillir une 3ème classe primaire et de libérer une des salles actuelles à usage de bibliothèque et de bureau pour les enseignants.

Il indique qu'une consultation d'architectes a été engagée sur la base d'un programme adopté par le conseil municipal. La commission des travaux a examiné le 30 janvier 2010 les trois propositions reçues d'avant-projet sommaire. Elle a proposé de retenir le cabinet Fouchard à Douvres pour élaborer un avant-projet détaillé. Un travail approfondi avec des représentants de la commission des travaux a permis de préciser certains aspects du projet avec l'architecte. Il en résulte l'avant-projet détaillé soumis à l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'avant-projet détaillé qui lui est présenté pour la réalisation de deux modules à usage scolaire de part et d'autre d'un préau avec sanitaires, et desservis par un accès avec aménagement paysagé depuis la rue du Carrefour. Le conseil décide de confier la maîtrise d'œuvre et la conduite du chantier au cabinet Fouchard. Il approuve une enveloppe prévisionnelle de travaux de 328 000 TTC (y inclus les études), décide de préfinancer la TVA, et de financer le montant hors taxes par une subvention DGE acquise de 30 % et par le recours à un emprunt d'un montant de 180 000 € pour une partie du solde.

Convention ATESAT

Le Maire informe les membres du conseil qu'il est nécessaire de renouveler la convention avec les services de l'État pour une mission d'assistance dans le domaine de l'aménagement et de l'habitat, dans le domaine de la voirie, l'assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière, à l'élaboration de programme d'investissement de la voirie, la gestion du tableau de classement de la voirie, l'étude et la direction des travaux de modernisation de la voirie dont le coût unitaire n'excède pas 30 000 € (hors TVA) et dont les montants cumulés n'excèdent pas 90 000 € (hors TVA) sur l'année. Le coût de cette prestation est de 288,25 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent le Maire à signer cette convention.

Nomination de délégués

Il convient de procéder au remplacement de M. LEPOIVRE comme délégué au SDEC et au CCAS. Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

- Jacques FOUQUES, délégué au CCAS
- Marie-Henriette LEJEUNE, délégué suppléant au Syndicat d'électrification du Calvados.
- Gérard DESVAGES, référent sécurité routière

Question diverse

Suite aux tempêtes de la fin du mois de février, de lourds dégâts ont été occasionnés sur le cordon dunaire entre la Brèche de la Maison Pearson et celle du Bisson. Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de procéder en urgence à des travaux de remise en état. Les travaux seront faits par l'entreprise Martragny pour un montant de 5 216,47 € TTC.